

Rapporteur : Madame Louise GEOFFROY

**DÉNOMINATION DE 10 VOIRIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE
DANS L'ENCEINTE DU PORT AUTONOME DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

En complément des voies et espaces publics, le présent rapport a pour objet de prendre acte du choix d'HAROPA, gestionnaire du port autonome de BONNEUIL, de donner, lui aussi, des noms de femmes illustres à 10 voies internes.

Parallèlement à la démarche qu'elle a engagée pour féminiser les voiries et autres espaces publics, la Ville a également mené un travail partenarial, afin que les zones d'activités économiques qui composent son territoire puissent s'inscrire dans cette démarche globale.

C'est ainsi qu'HAROPA (pour le compte de l'Etat), gestionnaire du port autonome de BONNEUIL-SUR-MARNE a répondu favorablement à la sollicitation de la Municipalité, en proposant également de féminiser 10 voies internes du port :

Localisation	Nom actuel	Nouveau nom
	Route de l'Ouest	Route Clara Zetkin
	Route des Gorres	Route Louise Grandjean
Pont enjambant la darse Sud		Pont Lise Meitner
Rond-point route de Brétigny / rue du Moulin-Bateau		Rond-point des Treize Roses
Rue sans nom desservant le futur prolongement de la RN 406		Rue Simone Louise des Forest
Chemin sans nom sur la berge amont		Chemin Virginie Hériot
Promenade sans nom vers la base nautique (en bout de quai du Rancy)		Promenade Florence Arthaud
Premier chemin créé autour du bec du canard		Chemin Wangari Muta Maathai
Second chemin créé autour du bec du canard		Chemin Jeanne Barret
Quai de la darse centrale		Quai Françoise Giroud

Ce choix revenant à HAROPA, le Conseil Municipal n'a pas le pouvoir de le modifier.

Il est néanmoins proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette redénomination de dix voies internes au port.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU la décision du 1^{er} mars 2023 d'HAROPA, gestionnaire du port autonome de BONNEUIL-SUR-MARNE de féminiser dix voies privées internes au port ;

ADOPTE

Article unique : Il est pris acte que les voies privées suivantes ouvertes à la circulation publique aménagées au sein du port autonome de BONNEUIL-SUR-MARNE :

1° celle actuellement dénommée « route de l'Ouest » est re-dénommée « route Clara Zetkin » ;

2° celle actuellement dénommée « route des Gorres » est re-dénommée « route Louise Grandjean » ;

3° celle desservant le prolongement en cours de la route nationale n°406 est dénommée « rue Simone Louise des Forest » ;

4° le pont enjambant la darse Sud est dénommé « pont Lise Meitner » ;

5° le rond-point à l'embranchement de la route de Brétigny et de la rue du Moulin-bateau est dénommé « rond-point des Treize Roses » ;

6° le chemin sur la berge amont de la Marne est dénommé « chemin Virginie Hériot » ;

P

7° la promenade à l'embranchement du quai du Rancy, vers la base nautique, est dénommée « promenade Florence Arthaud » ;

8° le premier chemin créé autour du bec du canard de la Marne est dénommé « chemin Wangari Muta Maathai » ;

9° le second chemin créé autour du bec du canard de la Marne est dénommé « chemin Jeanne Barret » ;

10° et le quai de la darse centrale est dénommé « quai Françoise Giroud ».